



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS





un service  
**PAYS DE BARR**  
communauté de communes



## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

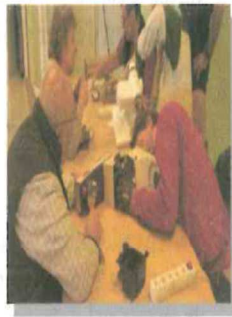
La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

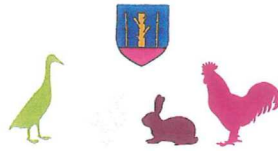
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REEMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REEMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS





un service  
**PAYS DE BARR**  
communauté de communes



## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

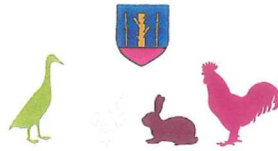
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

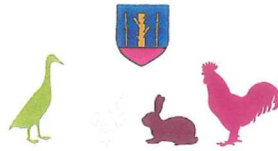
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

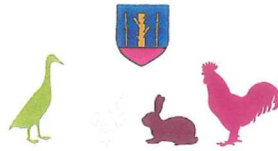
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

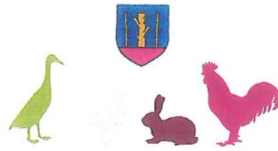
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

**RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS**







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS





un service  
**PAYS DE BARR**  
communauté de communes



## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

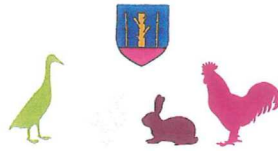
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

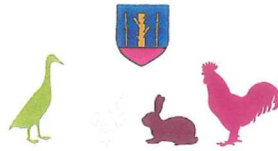
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

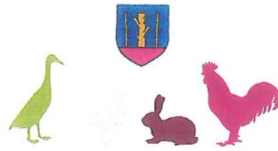
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

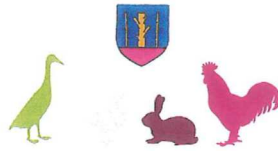
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

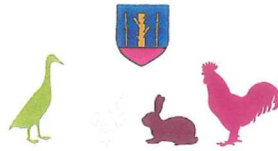
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.*

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité*).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

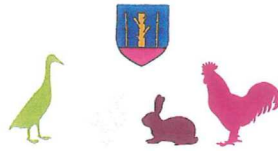
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

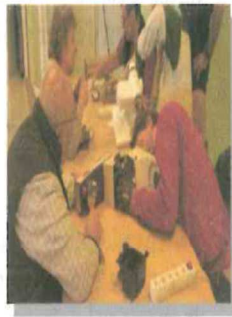
La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

### BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REEMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> <i>Bouchées à la Reine</i> <i>Dessert - Café</i> <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> <i>Tartes Flambées et Pizzas</i> <i>Samedi soir et Dimanche soir</i>	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

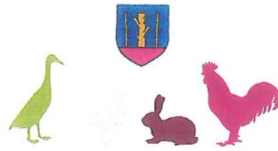
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> <i>Bouchées à la Reine</i> <i>Dessert - Café</i> <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> <i>Tartes Flambées et Pizzas</i> <i>Samedi soir et Dimanche soir</i>	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.*

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité*).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

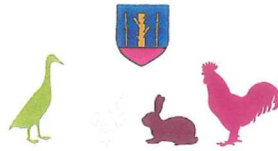
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

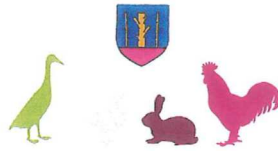
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

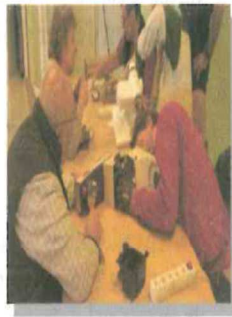
La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

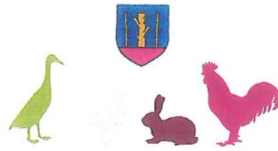
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

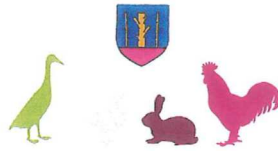
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

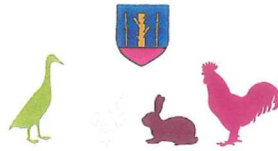
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO RTF) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

*Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.*

**Étaient présents :**

*L'Adjoint : Norbert RIESTER*

*Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.*

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (*article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité*).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

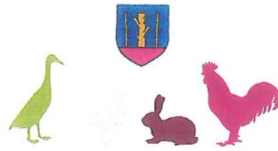
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

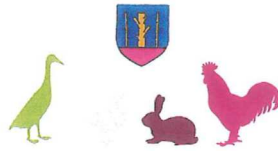
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt)

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt)

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

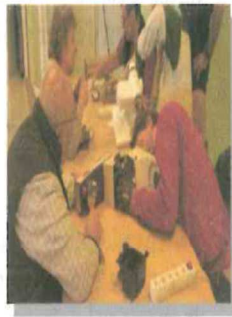
Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

VENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

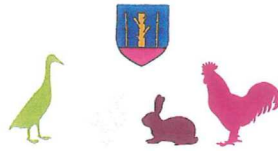
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS





un service  
**PAYS DE BARR**  
communauté de communes



## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





---

---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APIJUL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

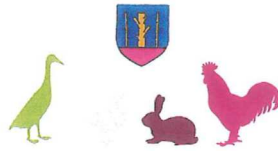
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

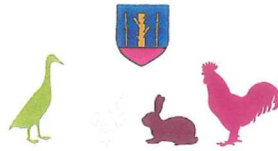
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

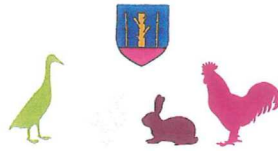
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

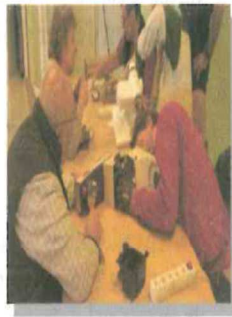
Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

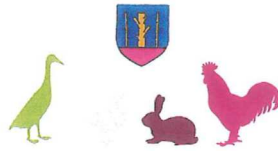
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<p><b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30</p>	<p><b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h</p>
<p><b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir</p>	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

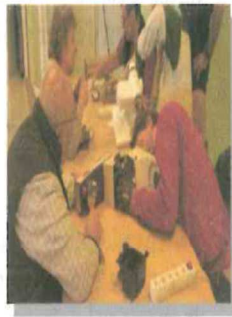
La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets



C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3ème Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



Toutes les informations sur

[rdv-retraite.agirc-arrco.fr](http://rdv-retraite.agirc-arrco.fr)

et sur l'appli mobile **Smart'Retraite**



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravèlement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

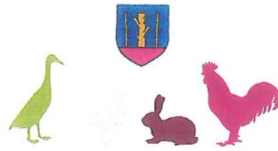
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



---

Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

---

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

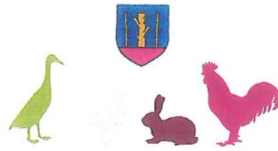
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

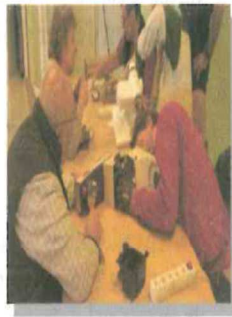
ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

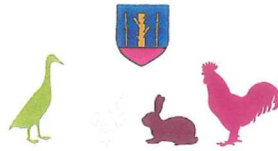
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

# Repair Café

Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRECAM • APIKIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

<b>Samedi</b> Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	<b>Dimanche</b> Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS





un service  
**PAYS DE BARR**  
communauté de communes



## PARENTS.

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS.

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO • RTP) • KLESIA • IRECAM • APIKIL • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

Désignation	DÉPENSES	Source de financement	RECETTES
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

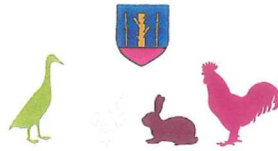
Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRECAM • APICLU • CRC • CGRR • IRECOM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !

---

---

## BATTUES DE CHASSE



M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP • AUTO • LOURMEL • PRO RTF) • KLESIA • IRCEM • APICL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjoints, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :



- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman



**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS






## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.



La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

**COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

**INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

**REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*



## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr**

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS


Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.




## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :





Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER

---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### NOVEMBRE

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**



# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann** le **vendredi 30 novembre** et **samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie** le **samedi 1<sup>er</sup> décembre** de **10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---

# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



RAM

RELAIS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

### Samedi

Ouverture à 14h  
Ouverture officielle à 19h30

### Dimanche

Ouverture à 9h  
Apéritif à 11h

### Dimanche Midi

Bouchées à la Reine  
Dessert - Café

**Adulte 18€ - Enfant 12€**

Tartes Flambées et Pizzas  
Samedi soir et Dimanche soir



Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APICLU • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h



Commune de  
STOTZHEIM



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

.....

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



.....

Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :



Textes rédactionnels et annonces associatives doivent nous parvenir au plus tard le 1<sup>er</sup> lundi du mois de parution.

Heures d'ouverture du bureau de la Mairie :	Lundi et mercredi de 8 h à 12 h, vendredi de 13 h à 16 h Tél : 03 88 08 94 06 – Télécopie : 03 88 08 57 59 Courriel : <a href="mailto:mairie@stotzheim.fr">mairie@stotzheim.fr</a> Site internet : <a href="http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim">www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim</a>
Réunion du Conseil Municipal :	Tous les 1ers lundis du mois
Heures d'ouverture de la bibliothèque :	Mercredi de 16 h 30 à 18 h 30 et vendredi de 18 h 30 à 20 h 30
Heures d'ouverture de la déchèterie de Barr : (Tél : 03 88 08 24 64)	du 1 <sup>er</sup> avril au 31 octobre : du mardi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 18 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 18 h du 1 <sup>er</sup> novembre au 31 mars : mardi, mercredi et vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h
TAXI CO :	Réservation 24 heures à l'avance au 09 69 39 77 13
Urgences Eau et Assainissement :	Tél 24 h/24 h : 03 88 19 97 09
Ramassage des poubelles jaunes :	Semaines impaires : <b>prochaines collectes jeudis 08/11 et 22/11/2018</b>
Société Protectrice des Animaux d'Alsace Centrale:	03 88 57 64 68
Conciliateur de justice :	1 <sup>er</sup> et 3 <sup>ème</sup> mardi du mois à la mairie de Barr de 10 h 00 à 12 h 00 sans RDV.
Centre médico-social :	13 avenue Dr Marcel KRIEG à BARR, 03 68 33 80 91

## LE CENTENAIRE DE L'ARMISTICE DE LA GRANDE GUERRE



Le 11 novembre 1918 à 11 heures, au son des clairons sur la ligne de front et des cloches des églises dans toutes les villes et les villages de France, prenait fin le plus terrible conflit que l'humanité ait connu jusqu'alors et dont personne n'imaginait alors qu'il ouvrirait un siècle marqué par le retour de la barbarie et de l'inhumanité au cœur même de la civilisation européenne et dans le monde.

Célébrée tous les ans dans l'ensemble des communes de France, la journée nationale du 11 novembre, dénommée « Fête de la Victoire et de la Paix » par la loi du 24 octobre 1922, reste la plus emblématique des commémorations car elle symbolise par excellence le sacrifice pour la France de ses enfants. Aucune famille, aucun village, aucune ville ne furent épargnés par la douleur et le deuil. Notre village déplora 33 combattants, morts, durant la guerre 1914 – 1918, alors que la France compta 1 697 800 morts, civils et militaires.

En raison de la fête patronale de Barr qui aura lieu le dimanche 11 novembre, **la municipalité a décidé de rendre hommage à tous les morts pour la France le samedi 10 novembre à 17 h 00 à l'église**, où sera célébrée une messe en hommage aux morts pour la France, **suivie du dépôt de gerbe devant le monument aux morts. La cérémonie officielle sera suivie d'un Vin d'Honneur** offert par la municipalité à la mairie et d'une **exposition sur la vie du village durant la guerre**. Toute la population est invitée.

**L'exposition sera ouverte au public le dimanche 11 novembre 2018 de 14 h 00 à 18 h 00.**

Les commémorations du centenaire de la Première Guerre Mondiale doivent permettre à l'ensemble de la société française de redécouvrir les liens qu'elle entretient avec sa mémoire. À l'annonce de l'armistice du 11 novembre 1918, les cloches de l'ensemble des communes de France ont sonné à la volée, laissant une

empreinte mémorielle très puissante. Afin de célébrer le centenaire et pour rendre hommage à tous ceux qui souffrirent, parfois au-delà de toute mesure durant cette terrible épreuve, **toutes les cloches de France sonneront le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes.**

Cet évènement sans précédent permettra d'envoyer un signe de Paix, fédérateur et positif.

Le Maire,  
Jean-Marie KOENIG

---

---

## FLEURISSEMENT À STOTZHEIM

À l'instar des années précédentes, l'Office du Tourisme a réalisé sa tournée dans les communes du Pays de Barr début août pour établir le palmarès de son concours de fleurissement.

Vous trouverez ci-dessous les noms des lauréats pour la Commune de Stotzheim :

- **M. et Mme Jean-Marie WALTER**, 8 rue de Benfeld ont reçu le **Prix d'Honneur** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



- **Mme et M. Justin SCHULTZ**, 36 Quartier Central ont reçu le **3<sup>ème</sup> Prix** dans la catégorie « Maisons avec possibilité limitée de fleurissement »



Le Maire, l'Adjoint ainsi que les membres du Conseil Municipal tiennent à féliciter les lauréats pour leur récompense et les remercient pour leurs efforts de fleurissement.

Nous souhaitons y associer les ouvriers communaux et l'Association Fleurs de Stotzheim. Un grand merci également à l'ensemble des habitants de notre commune pour leur contribution durant l'année à la beauté du village par le fleurissement de leur propriété.

L'Adjoint au Maire en charge du fleurissement,  
Norbert RIESTER



---

---

# EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 octobre 2018

---

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Joanne ALBRECHT, Anne DIETRICH, Joseph EHRHART, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

---

## **COMMUNICATIONS**

M. le Maire informe les membres du Conseil des délégations consenties à M. Norbert RIESTER, Adjoint. M. RIESTER aura en charge les manifestations et animations communales, le fleurissement, le suivi des chantiers et notamment le projet de restructuration et d'extension du hangar communal.

---

N° 1

## **INDEMNITÉS DU MAIRE ET DE L'ADJOINT**

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2123-20 et suivants,
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer, dans les conditions prévues par la loi, les indemnités de fonctions versées au Maire et aux adjoints au Maire, étant entendu que les crédits nécessaires sont inscrits au budget municipal,
- Vu l'arrêté municipal n° 42/2018 du 4 octobre 2018 portant délégation de fonctions à l'Adjoint au Maire,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction du Maire : 34,13 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- FIXE comme suit les indemnités brutes de fonction de l'Adjoint : 13,10 % de l'indice terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en vigueur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018, conformément à l'article L 2123-20-1, I, 2e alinéa du Code Général des Collectivités Territoriales,
- DIT que l'Adjoint percevra l'indemnité dès que la présente délibération sera devenue exécutoire,
- PRÉCISE que l'indemnité fixée pour l'Adjoint est identique au taux fixé pour les précédents Adjoints et percevra par conséquent la même indemnité que percevait un ancien Adjoint.

La présente délibération est accompagnée d'un tableau annexe récapitulatif l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal conformément à l'article L 2123-20-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (article 78 de la loi 2002-276 démocratie de proximité).

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

N° 2

## **REMPLACEMENT DES REPRÉSENTANTS AU SYNDICAT DES 26 COMMUNES**

- Considérant que la Commune doit désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour le Syndicat des 26 Communes,
- Vu la démission de M. André METZ, désigné comme représentant titulaire,
- Considérant qu'il est nécessaire de remplacer M. METZ,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentants au Syndicat des 26 Communes :
  - titulaire : Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - suppléant : Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

---

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ AU COLLÈGE DES ÉLUS DU CNAS**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués locaux, une personne parmi le collège des élus et une personne parmi le collège des agents, pour 6 ans,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, déléguée au collège des élus,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué au collège des élus du CNAS,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée au collège des élus du Comité National d'Action Sociale :
  - Madame Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DU DÉLÉGUÉ SUPPLÉANT DE L'EPF ALSACE**

- Considérant que la Commune doit désigner deux délégués, un titulaire, et un suppléant pour la Commune de STOTZHEIM, à l'Établissement Public Foncier Alsace,
- Vu la démission de Mme Michèle FETZER, déléguée suppléante,
- Considérant qu'il est nécessaire de désigner un nouveau délégué suppléant,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme déléguée suppléante de l'Établissement Public Foncier Local Alsace :
  - Madame Dominique LEHMANN, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT D'UN REPRÉSENTANT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE**

- Vu la délibération du 6 août 2001 par laquelle le Conseil municipal a décidé d'adjoindre un Conseiller municipal à l'équipe de gestion de la bibliothèque pour faire le lien avec la Commune,
- Vu la démission de Mme Céline MASTRONARDI, représentante de la Bibliothèque,
- Considérant qu'il est nécessaire de la remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE comme représentante de la Bibliothèque Municipale :
  - Mme Valérie HIRTZ, Conseillère municipale.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**REMPLACEMENT DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

- Vu le code de l'action sociale et des familles Art. L. 123-4 et s., Art. R. 123-1 et s.,
- Vu les démissions de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER, membres du CCAS,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres du Centre Communal d'Action Sociale, en remplacement de Mmes Céline MASTRONARDI et Michèle FETZER :

- Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire
- M. Joseph EHRHART, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 7

## **RECONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET D'ADJUDICATION**

- Vu l'article 279 du Code des marchés publics déterminant la composition des commissions d'appel d'offres et d'adjudication,
- Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,
- Considérant qu'à la suite des élections municipales il convient de constituer la commission d'appel d'offres et d'adjudication et ce pour la durée du mandat,
- Vu la délibération du 7 avril 2014 par laquelle le Conseil municipal constitue la Commission d'Appel d'Offres et d'Adjudication pour la durée du mandat,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et de reconstituer cette commission,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉSIGNE en tant que membres titulaires :
  - Monsieur Norbert RIESTER, Adjoint au Maire,
  - Monsieur Didier METZ, Conseiller municipal,
  - Monsieur Philippe SCHMITT, Conseiller municipal.
- DÉSIGNE en tant que membres suppléants :
  - Madame Anne DIETRICH, Conseillère municipale,
  - Monsieur Joseph EHRHART, Conseiller municipal,
  - Monsieur Benoît SPITZ, Conseiller municipal.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

N° 8

## **RECONSTITUTION DES COMMISSIONS COMMUNALES**

- Vu l'article L 2541-8 du Code Général des Collectivités Territoriales qui permet au Conseil Municipal de constituer en début de mandat des commissions permanentes d'instruction composées uniquement de conseillers municipaux,
- Vu les démissions des trois Adjointes, Mmes Céline MASTRONARDI, Michèle FETZER et M. André METZ, qui étaient désignés comme membres titulaires,
- Considérant qu'il est nécessaire de les remplacer et reconstituer les commissions communales,
- Vu les candidatures déclarées,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RECONSTITUE comme suit les commissions communales :
  - **FINANCES :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Valérie HIRTZ, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **URBANISME (Plan Local d'Urbanisme, Autorisation Occupation Sols, Voirie, Zone Artisanale, Gestion du patrimoine) :**  
Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Anne DIETRICH, Didier METZ, Norbert RIESTER et Philippe SCHMITT.
  - **JEUNESSE (École, Jeunesse et Sport) :**  
Joanne ALBRECHT (responsable de commission), Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN et Philippe SCHMITT.

- **VIE LOCALE (Vie locale, Fêtes, Jumelage) :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Valérie HIRTZ, Didier METZ et Benoît SPITZ.

- **COMMUNICATION (Bulletin municipal, site Internet...) :**

Anne DIETRICH (responsable de commission), Joanne ALBRECHT et Didier METZ.

- **FLEURISSEMENT :**

Norbert RIESTER (responsable de commission), Joseph EHRHART, Carine GOERINGER et Dominique LEHMANN.

- **FORÊT (Forêt, Chasse, Chauffage) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART, Didier METZ, Norbert RIESTER et Benoît SPITZ.

- **AGRICULTURE (Agriculture, Rivière, Chemins d'Exploitation et attribution des biens communaux) :**

Jean-Marie KOENIG (responsable de commission), Joseph EHRHART et Benoît SPITZ.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 9**

**DEMANDE DE STAGE**

- Entendu M. le Maire qui explique que M. Lucas MARTINS, domicilié 16 rue des Lilas à Stotzheim, en classe de seconde professionnelle au Lycée de Sélestat, a demandé à effectuer un stage en Mairie de Stotzheim du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus,
- Considérant que l'accueil de ce stagiaire ne générera pas de frais pour la Commune et qu'il est important de faire découvrir les métiers de la fonction publique territoriale,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- ACCEPTE que M. Lucas MARTINS effectue son stage au secrétariat de la Mairie,
- AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accueil de M. Lucas MARTINS dans les locaux de la Mairie du 12 novembre au 1<sup>er</sup> décembre 2018 inclus, dans le cadre de sa formation,
- CHARGE le Maire d'informer l'assureur communal de la présence de ce stagiaire,
- RAPPELLE que M. Lucas MARTINS ne percevra ni rémunération, ni gratification pour ce stage.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**N° 10**

**MODIFICATION BUDGÉTAIRE**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu le titre 305/2017 d'amendes de police,
- Considérant que ce titre a été émis à l'imputation 1332 « Fonds affectés à l'équipement amortissable – amendes de police »,
- Considérant que les communes de moins de 3500 habitants ne sont pas tenues de pratiquer l'amortissement de leurs immobilisations,
- Considérant que les subventions et fonds sont dits « amortissables » lorsqu'ils sont repris dans le résultat par opposition aux subventions et fonds « non amortissables » qui subsistent durablement au bilan,
- Considérant par conséquent que le titre aurait dû être émis à l'article 1342 « Fonds affectés à l'équipement non amortissable – amendes de police »,
- Considérant que l'erreur d'imputation affecte un exercice clos et que la régularisation en 2018 ne doit pas figurer dans le résultat de l'exercice en cours duquel l'erreur a été découverte et que la correction doit être neutre sur le résultat de l'exercice,
- Considérant qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative pour rectifier l'erreur d'imputation,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE la rectification de l'erreur d'imputation du c/1332 au c/1342 de 4 046,59 € par opération d'ordre non budgétaire par le comptable.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **RÉAPPROBATION DU PROJET DE RESTRUCTURATION ET D'EXTENSION DU HANGAR COMMUNAL ET VALIDATION DU PLAN DE FINANCEMENT**

- Vu la délibération du 20 novembre 2017 par laquelle le Conseil décide de réaliser le projet établi par le CAUE du Bas-Rhin pour un montant prévisionnel de 150 200,00 € HT (hors maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle, mission SPS et SSI) et de solliciter des devis pour le choix du maître d'œuvre,
- Vu la délibération du 11 décembre par laquelle le Conseil confie la maîtrise d'œuvre du projet du local technique et sanitaires à Claude REIBEL, architecte, sis 67230 HUTTENHEIM, pour un taux de rémunération de 12,00 % du marché HT,
- Vu le compte rendu des Commission Réunies du 5 février 2018,
- Vu la délibération du 5 février 2018 de l'approbation du projet de restructuration et d'extension du hangar communal et de la validation du plan de financement,
- Vu l'accord du permis de construire en date du 16 avril 2018,
- Vu l'accord du permis modificatif en date du 4 septembre 2018,
- Entendu M. Norbert RIESTER, Adjoint, qui fait le compte rendu de la réunion de ce jour avec le maître d'œuvre M. REIBEL concernant le projet et la préparation de l'appel d'offres,
- Vu le nouveau Code des marchés publics,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2541-12-6 qui attribue au Conseil municipal les décisions en matière de projets de construction,
- Considérant que la Commune peut solliciter la DETR pour ce projet,
- Considérant qu'il est nécessaire d'approuver le plan de financement pour ces travaux,

### **le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- RÉAPPROUVE le projet définitif du maître d'œuvre,
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ci-dessous pour les travaux du projet de restructuration et d'extension du hangar communal :

<b>Désignation</b>	<b>DÉPENSES</b>	<b>Source de financement</b>	<b>RECETTES</b>
Travaux selon devis estimatif établi par l'architecte	138 900,00 €	DETR (30 %) (sur travaux)	41 670,00 €
Maîtrise d'œuvre (12,00 % du montant HT)	16 668,00 €	Réserve parlementaire (Fabienne KELLER, Sénatrice)	6 700,00 €
Accompagnement CAUE Bas-Rhin	2 000,00 €	CDC PAYS DE BARR	18 000,00 €
Diagnostic amiante avant travaux	450,00 €	Autofinancement	93 448,00 €
Bureau de contrôle	1 800,00 €		
<b>TOTAL HT</b>	<b>159 818,00 €</b>		<b>159 818,00 €</b>

- SOLLICITE la subvention au titre de la DETR 2019, au taux de 30 % sur le coût des travaux, sans maîtrise d'œuvre, accompagnement CAUE, diagnostic amiante et bureau de contrôle, soit 41 670,00 €,
- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention DETR 2019 correspondante,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

## **ACHAT D'UN BROUYEUR D'ACCOTEMENT**

- Vu le Budget Primitif 2018,
- Vu les devis recueillis pour l'achat d'un broyeur d'accotement pour le service technique,

- Vu le comparatif des offres reçues,

**le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

- DÉCIDE d'acheter un broyeur d'accotement pour le service technique,
- DÉCIDE de retenir l'offre de l'entreprise SCHAECHTELIN, sis 68320 MUNTZENHEIM, pour un montant HT de 7 350,00 €,
- AUTORISE le Maire à signer le devis pour accord.

*ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ*

**Le compte rendu intégral des délibérations est affiché à la mairie  
et peut être consulté sur le site Internet : [www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim](http://www.paysdebarr.fr/fr/les-communes/stotzheim)**

## ÉTAT CIVIL



### DÉCÈS :

Brigitte KAMMERER née EISENECKER, née le 19 février 1957 à BARR (Bas-Rhin), domiciliée 4 rue des Prunes, est décédée le 3 octobre 2018 à STOTZHEIM (Bas-Rhin) à l'âge de 61 ans.

## AUTORISATIONS DES SOLS ACCORDÉES



### Permis d'aménager :

- KRETZ Thierry création d'un lotissement, Quartier Central

### Déclaration préalable :

- EHRHART Fabrice ravalement de façades, 35 rue de Benfeld
- ENGEL Franck construction abri de jardin, 14 rue des Lilas
- ANDRES Eric remplacement de la toiture, 8 Haut-Village

## CALENDRIER DES MANIFESTATIONS



### **NOVEMBRE**

03/11/2018	Ramassage du papier		Étoile Sportive	08 h 00
03/11/2018	Nuit du Feu	Salle des Fêtes	Sapeurs Pompiers	20 h 00
03/11/2018	Vente tombola		Association de Pêche	
10/11/2018	Soirée Couscous	Salle des Fêtes	ACASL	20 h 00
10/11/2018	Armistice	Monument aux morts	Commune	18 h 00
17/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	14 h 00
18/11/2018	Exposition avicole	Salle des Fêtes	Aviculture	09 h 00
18/11/2018	Volkstrauertag	Ortenberg		10 h 00
23/11/2018	Don du sang	Mairie	Amicale Donneurs de Sang	17 h 30

**Le calendrier des manifestations du Pays de Barr est à la disposition du public à la Mairie.**

# BANQUE ALIMENTAIRE DU BAS-RHIN

Comme chaque année, nous renouvelons la collecte d'aliments en faveur des plus démunis.

Nous passerons dans les classes pour sensibiliser les enfants et pour leur permettre de participer à cet élan de partage.

## Donnez aujourd'hui !

Une petite part de vos courses peut sauver une famille.



Les enfants pourront apporter leurs dons à l'école le **jeudi 29** et **vendredi 30 novembre 2018**.

Il y aura également un point de collecte à la **boulangerie Silbermann le vendredi 30 novembre et samedi 1<sup>er</sup> décembre**.

Et nous assurerons une **permanence à la mairie le samedi 1<sup>er</sup> décembre de 10 h 00 à 12 h 00**.

Vos dons permettront aux associations du Bas-Rhin  
de distribuer des repas et des colis aux personnes démunies.

## Merci pour eux !



## BATTUES DE CHASSE

M. Xavier BARTHELMEBS, locataire du lot de chasse n° 1, organise une battue de chasse

**le samedi 17 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 1 à 6 entre Stotzheim et Kertzfeld côté gauche, attenant à la forêt de Zellwiller).

L'Association de chasse Renard, locataire du lot de chasse n° 2, organise une battue de chasse

**les samedi 17 et dimanche 18 novembre 2018** (en plaine et en forêt

dans les parcelles 7 à 33 entre la route de Kertzfeld et la route de Sermersheim).

Les autres dates seront communiquées dans les prochaines publications.

**Nous demandons aux habitants d'éviter le passage en forêt et en plaine durant cette période.**



# RECYCLAGE VIEUX PAPIERS ET CARTONS

L'Étoile Sportive de Stotzheim vous informe qu'elle effectuera le  
prochain **ramassage de vieux papiers**



**le samedi 3 novembre prochain à partir de 8 h 00.**

4 bennes seront mises à disposition par le SMICTOM au stade.

Nous vous prions de bien vouloir déposer les vieux papiers, cartons, emballages, publicités sur le trottoir en **paquets ficelés**. Ceci évitera que le vent ne les disperse dans les rues.

L'Étoile sportive vous en remercie d'avance

---

---

## PROGRAMME DES VACANCES D'AUTOMNE 2018



Le Service Animation Jeunesse du Pays de Barr propose plusieurs activités pour les vacances d'Automne pour **les jeunes de 10 à 17 ans, du 20 octobre au 5 novembre 2018.**

### Au menu :

- des stages (film d'animation, micro fusée, mini moto)
- des Centres Ados (do it yourself, halloween)
- des activités à la carte (skatepark, initiation musicale, sport et move, art et création, art floral, xtrem laser)
- des évènements (initiation storyboard, atelier maquillage effets spéciaux, installation d'un plateau télé)

Vous pouvez dès à présent préinscrire ou inscrire vos enfants aux activités :

- Par mail à l'adresse suivante : [saj.inscription@paysdebarr.fr](mailto:saj.inscription@paysdebarr.fr)
- par téléphone au 03 88 58 56 56,
- par courrier Communauté des Communes du Pays de Barr – Service Animation Jeunesse – 5 rue des Tanneurs 67140 BARR
- ou directement sur place pendant les permanences du mercredi de 9 h – 12 h et de 14 h – 17 h  
(5 rue des Tanneurs, 67140 Barr)

**Le programme des animations ainsi que les formulaires d'inscriptions sont disponibles en mairie.**

---

---



# LE RELAIS ASSISTANTS MATERNELS DU PAYS DE BARR

Le relais assistants maternels propose pour les parents et pour les assistants maternels un accompagnement. Vous trouverez dans la plaquette ci-dessous toutes les informations nécessaires. Les plaquettes sont également disponibles en mairie.



**LE RAM EN QUELQUES MOTS**

« Les cafés-nounous et les soirées thématiques m'ont permis de rencontrer des collègues de travail »  
Nadia, assistante maternelle

« C'est important de savoir qu'il y a un professionnel pour nous guider dans nos démarches »  
Mathieu, parent

« Grâce aux ateliers, j'ai pu rencontrer d'autres mamans et me sentir moins seule dans mes questionnements »  
Florence, maman





**LE RELAIS  
VOUS ACCUEILLE  
À BARR**

**Pôle Enfance-Jeunesse**  
5 rue des Tanneurs  
67140 Barr

**Contacts**  
Christelle Ferlay et Céline Schoch  
03.88.08.03.05  
www.paysdebarr.fr/vivre  
ram@paysdebarr.fr

**Sur rendez-vous**

Lundi : 8h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30  
Mardi : 8h30 - 12h30 / 13h30-17h30  
Mercredi : 8h30 - 12h30  
Jeudi : 13h30 - 17h30  
Vendredi : 8h30 - 12h30

**Accueil téléphonique**

Mercredi : 13h30 - 16h00  
Vendredi : 13h30 - 16h00

**Sur demande**

à la Mairie d'EPFIG  
Mardi (1<sup>ère</sup> quinzaine) : 9h-11h

à la Mairie de DAMBACH-LA-VILLE  
Mardi (2<sup>ème</sup> quinzaine) : 9h-11h



**RAM**

RELAYS ASSISTANTS MATERNELS  
PARENTS-ENFANTS







## PARENTS,

Vous souhaitez faire garder votre enfant mais vous ne savez pas quel mode d'accueil choisir : l'assistant maternel agréé, la crèche, la halte-garderie...?

Vous avez choisi d'employer un assistant maternel agréé et vous vous demandez quelles sont les démarches à effectuer lors de son embauche,

Vous employez déjà un assistant maternel agréé et vous rencontrez des difficultés pour remplir les fiches de paie...

Vous aimeriez rencontrer d'autres parents employeurs,

### Le Relais vous propose :

- Une information sur les différents modes d'accueil du jeune enfant.
- Une information sur les aides financières dont vous pouvez bénéficier en fonction du mode d'accueil choisi.
- Une information sur les avantages à employer un assistant maternel qui est agréé, sur vos droits et vos devoirs en tant qu'employeurs.
- Une aide dans vos démarches administratives et une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Des réunions d'information, des débats...



## LE RELAIS

Un lieu de vie

Un lieu de rencontre et d'échanges

Un lieu d'orientation et d'informations

Un lieu de mise en relation

Un lieu convivial ouvert à tous qui contribue à l'épanouissement de l'enfant.



## ASSISTANTS MATERNELS,

Vous êtes disponibles pour accueillir un enfant chez vous et vous cherchez une famille,

Vous souhaitez sortir de chez vous, rencontrer d'autres assistants maternels agréés, échanger et partager vos expériences,

Vous aimeriez connaître vos droits et vos devoirs,

Vous souhaitez participer à des activités avec les enfants que vous accueillez, à des réunions à thème...

### Le Relais vous propose :

- Des activités diverses pour vous et pour les enfants que vous accueillez
- Des rencontres et des échanges avec d'autres assistants maternels agréés
- Des conseils pour vos démarches administratives (demande de dérogation, extension, suspension...)
- Une information juridique de 1<sup>er</sup> niveau
- Une mise en relation avec les parents
- Des solutions à vos problèmes éventuels.



**Société d'Aviculture**  
de Stotzheim & environs

## EXPOSITION AVICOLE

Les 17 et 18 Novembre 2018  
dans la salle des fêtes de STOTZHEIM

Avec la participation des enfants de l'école  
maternelle de STOTZHEIM

Samedi	Dimanche
Ouverture à 14h Ouverture officielle à 19h30	Ouverture à 9h Apéritif à 11h
<b>Dimanche Midi</b> Bouchées à la Reine Dessert - Café <b>Adulte 18€ - Enfant 12€</b> Tartes Flambées et Pizzas Samedi soir et Dimanche soir	

Réservation au 03.88.08.27.80

Les membres de la société passeront chez vous le **Samedi 03 Novembre 2018**  
pour collecter des lots de tombola et vous remercie d'avance pour votre accueil.

Les rendez-vous  
de la **retraite**

**Du 12 au 17 novembre 2018**

les conseillers Agirc-Arrco répondent à vos questions.



RETRAITE COMPLÉMENTAIRE  
**agirc-arrco**

Avec l'Agirc-Arrco, AG2R LA MONDIALE • HUMANIS • MALAKOFF MÉDÉRIC • ALLIANCE PROFESSIONNELLE RETRAITE (AGRICA • AUDIENS • B2V • IOP AUTO • LOURMEL • PRO RTP) • KLESIA • IRCEM • APIJUL • CRC • CGRR • IRCDM • RTPR agissent pour votre retraite complémentaire.

La machine à café, le robot ménager, le rasoir, le vélo, le taille haie, l'ordinateur, un vêtement à coudre, une chaise, ou tout autre articles en panne ou cassé n'est pas forcément bon pour la poubelle.

ENEZ NOUS VOIR A STOTZHEIM LE 24 Novembre  
à la mairie  
de 10h à 12h et de 14h à 17h

 Repair Café  
Project'ill Jeter ? Pas question !



Les bénévoles du  
repair café Project'ill  
peuvent peut-être  
les réparer



Ainsi comme nous,  
vous ferez  
un acte citoyen  
en réduisant les déchets

C'est gratuit toutefois une tirelire est votre disposition pour recevoir les dons de soutien qui permettent de payer nos assurances et investir dans du matériel.



Vous serez les bienvenus et, en attendant votre tour, vous pourrez assister ou même participer au dépannage en cours. Du café des boissons et des gâteaux, offerts par la commune sont également à votre disposition.



[repair.ill@orange.fr](mailto:repair.ill@orange.fr) [www.facebook.com/repair.ill/](http://www.facebook.com/repair.ill/) [www.repaircafe.org](http://www.repaircafe.org) <http://ecocitoyens-erstein.blogspot.fr/>

C'est Martine Postma, domiciliée à Amsterdam capitale des Pays-Bas qui est l'initiatrice du Repair Café. En tant que publiciste, journaliste, politicienne locale, entrepreneur(e), habitante de quartier et consommatrice, elle est engagée dans la durabilité depuis de nombreuses années, à un niveau local. En particulier pour diminuer la quantité de déchets que nous produisons tous ensemble.

Le premier Repair Café fut tenu en Octobre 2009 dans le quartier Ouest d'Amsterdam. Martine Postma organisa cet événement - en première instance "unique" - en collaboration avec la Ville d'Amsterdam.

C'est en 2010 que fut créée la Fondation Repair Café par Martine Postma, afin de diffuser le concept à travers le monde. Son siège est à Amsterdam. Le concept de Repair-Café consiste à mettre en lien des bénévoles ayant des compétences de réparation de tous ordres avec des personnes qui ont des objets en mauvais état ou qui ne fonctionnent plus, pour les réparer ensemble dans une ambiance conviviale.

L'objectif est d'éviter de jeter des objets considérés "économiquement non réparables par un professionnel" et de mettre en valeur et transmettre le savoir faire des experts-réparateurs.

Le bilan d'un Repair-Café est traditionnellement évalué en kg de déchets évités.

Les réparations dans les Repair Cafés sont gratuites et ne sont pas de la concurrence déloyale pour les réparateurs professionnels, tels que les ateliers de couture ou les réparateurs de bicyclettes ?

Ainsi nous ne sommes pas en concurrence avec les réparateurs professionnels, mais plutôt avec les fabricants qui veulent que l'on jette ses vieilles affaires pour en acheter des nouvelles. De plus, dans le Repair Café, les visiteurs apprennent que les choses peuvent être bien plus facilement réparées qu'ils le pensent peut-être. C'est pourquoi la possibilité que par la suite ils décident d'aller visiter un réparateur professionnel, augmente plutôt que diminue. Pour finir, dans le passé, chacun faisait chez soi toutes sortes de réparations, alors qu'en même temps il existait toutes sortes de réparateurs professionnels. La raison pour laquelle les réparateurs professionnels ont des difficultés et sont de plus en plus rares, vient plutôt de notre système économique.

Alors venez nous voir le 24 novembre

Chers amis et concitoyens,

La Fabrique de l'église de Stotzheim vous remercie pour l'aide apportée en 2017 par l'achat des Couronnes de l'Avent qui a permis une bonne participation au financement de l'orgue.

Aussi, nous nous permettons de revenir vers vous en vous proposant pour 2018 les couronnes de l'Avent au même prix que l'année dernière :

- des Couronnes de Table au prix de 20 €
- des Couronnes d'Accueil au prix de 25 €
- des Chemins de Table au prix de 25 €
- des Ceps de Vignes en Chemin de Table au prix de 30 €

Nous vous proposons aussi des arrangements confectionnés selon vos souhaits, à réserver sur place **à partir du lundi 19 novembre 2018 au presbytère de Stotzheim de 8 h 00 à 12 h 00 et de 14 h 00 à 17 h 00.**

Vous pouvez vous adresser à : A. MEYER 03 88 08 94 11 ou Marlyse FRINDEL 03 88 08 14 03 ou Roland THOMANN 06 09 05 63 30.

Voici quelques exemples de nos articles fabriqués pour la fête de l'Avent 2017



Pour ceux qui voudraient commander un ou plusieurs articles, veuillez détacher le bon ci-dessous et cocher votre choix de couronne ou de bougie par une croix.

Nous vous proposons différentes couleurs de bougies :  
Rouge / Blanc / Crème / Bordeaux / Or / Argent / Gris / Orange

✂-----

Couronne de table pour un don de 20 € :

Bougies couleur :

Couronne d'accueil avec suspensoir en Raphia ou de Sizobande Jute pour un don de 25 € :

Chemin de table pour un don de 25 € :

Bougies couleur :

Ceps de vignes en chemin de table pour un don de 30 € :

Bougies couleur :